

CACES R.383 M

↳ Conduite en sécurité de grues mobiles

Public :

- Conducteurs d'engins de chantier.
- 6 personnes par groupe maximum.

Prérequis :

- Connaître les engins.
- Être apte au niveau médical.

Durée : 3 jours (1 jour de théorie ; 1 jour de pratique ; 1 jour de test).

Objectifs :

- Connaître les consignes de sécurité.
- Apprendre les manœuvres et l'entretien préventif de son engin de chantier en vue de la délivrance du CACES.

Moyens pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques et pratiques appliqués à l'activité de travail sur chantier de l'entreprise et avec les moyens mis à disposition par l'entreprise.
- Remise d'un support aide-mémoire (Mémoforma).
- Délivrance d'un certificat de stage.

Evaluation :

- Test final d'évaluation des connaissances théorique et pratiques (QCM et test pratique par un organisme testeur).

Dates, lieu, tarif : nous consulter.

PROGRAMME

Rappel réglementaire :
Recommandation R.383 M (CNAM).

La prévention des risques, les accidents du travail

La Réglementation

- Les différentes instances et organismes de prévention
- Responsabilité pénale
- Conditions requises pour conduire et utiliser un engin de chantier
- Conditions de circulation en entreprise et/ou sur la voie publique
- Droit de retrait du conducteur

Technologie, fonctionnement et maintenance des grues auxiliaires

- Les différents mécanismes, leurs caractéristiques et le rôle des principaux composants des grues auxiliaires.
- Les conditions de stabilité de la grue.
- Vérifications et opérations de maintenance.
- Savoir utiliser la plaque de charge.
- Les dispositifs de sécurité.

Les principaux facteurs de risques

- L'élingage.
- La manutention.
- Le renversement de la charge ou de l'appareil.
- La stabilité en porte-à-faux.
- Le heurt de personnes.
- Risques de collision avec d'autres engins.
- Présence d'obstacles en hauteur.
- Présence de réseaux électriques.
- Conditions météo défavorables : vent fort, gel, températures très basses.

Règles de conduite et de mise en œuvre des grues auxiliaires

- Respecter le code de la route.
- Respecter le plan de circulation de l'entreprise ou du chantier.
- Mettre en œuvre la signalisation du plan de travail.
- Respecter les consignes de sécurité propres à l'utilisation de la grue auxiliaire et à l'entreprise.

Mise en pratique des connaissances

- La vérification de la prise de poste.
- L'adéquation de la grue à l'opération de manutention envisagée.
- La mise en position de travail : calage des stabilisateurs.
- Utilisation des différents accessoires.
- Les gestes de commandement et de communication.
- Les déplacements et les mouvements de la grue auxiliaire.
- Le positionnement de la grue en fonction du travail et de l'environnement.
- La configuration de la grue auxiliaire en position transport.
- Les opérations de fin de poste.